



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2020

CONVOCAION DU 4 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-25-2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'an deux mille vingt, le 11 février à 14 heures trente minutes,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, LORAND-PASQUIER Yvette,
LUCOT-AVRIL Virginie, TRASSY-PAILLOGUES Alfred

Collège EPCI

DESSAUX Annic, VERHALLE Chantal, BEURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN
Rémy, DEPREAUX Alain, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-Nicolas, COLIN Gérard, BENARD
Daniel, RENAULT Jean-Yves

Représentés :

Collège Départemental

Christine DE CINTRE donne pouvoir à Guillaume COUTEY

Excusés :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal,
HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, SINEAU-PATRY Cécile, THIBAudeau-RAINOT Florence,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, ROUSSELIN Romain, VASSARD Hervé, JOLY Sébastien, CANU
Emile, FOUCHE Gérard, MALET Eric

Absents :

Collège Départemental

LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas

Collège EPCI

SAUL Régis, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, FAUVEL Denis, LECONTE Olivier, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-25-2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, prend acte des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	11	6
Nombre de membres représentés	/	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1,6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1,4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **25 FEV. 2020**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

INTRODUCTION

Contexte général d'intervention de Seine-Maritime Numérique

Dans le cadre de son Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique, modifié en 2017, et dont il a confié le portage et la mise en œuvre au syndicat mixte, *Seine-Maritime Numérique*, le Département de Seine-Maritime a fixé trois objectifs :

- Développer le Très-Haut-Débit dans le cadre d'un réseau d'initiative publique (RIP) sur la base de la technologie de la fibre optique ;
- Assurer cette couverture FttH (fibre jusque chez l'habitant) à 100%, c'est-à-dire pour l'ensemble de la population des 601 communes éligibles ;
- Ramener à 2023 au plus tard l'échéance de ce projet ;

Cet objectif s'insère dans le Programme national de France Très-Haut-Débit. Si l'Agence du Numérique constate que la dynamique de construction des réseaux FttH a été plus longue à se mettre en place en raison de la complexité technique, financière et opérationnelle de ces déploiements au sein des RIP, ces derniers sont entrés en 2019 dans une phase de déploiement accéléré.

C'est le cas du réseau en cours de construction porté par *Seine-Maritime Numérique*. Mais si le 1^{er} semestre a connu plusieurs retards dans l'exécution des travaux, la livraison des prises s'est intensifiée dans la seconde partie de l'année permettant la livraison de 25 000 prises et le lancement de plusieurs plaques optiques en commercialisation.

L'année 2020 doit constituer une année déterminante pour le déploiement opérationnel du Programme 100% FttH porté par Seine-Maritime Numérique.

En 2020, la phase de commercialisation des prises aura démarré sur près de 40% du territoire tandis que le reste du territoire départemental relevant du réseau d'initiative publique Très Haut Débit sera concerné par les travaux de déploiement de la fibre.

Sur le plan budgétaire, le programme opérationnel 2020 se traduit par :

- Un budget de fonctionnement stabilisé, intégrant les charges de personnel correspondant à une équipe-projet renforcée, à l'exception d'un poste d'ingénieur toujours vacant ;
- Un budget d'investissement en progression en lien direct avec le cadencement des travaux de déploiement de la fibre optique.

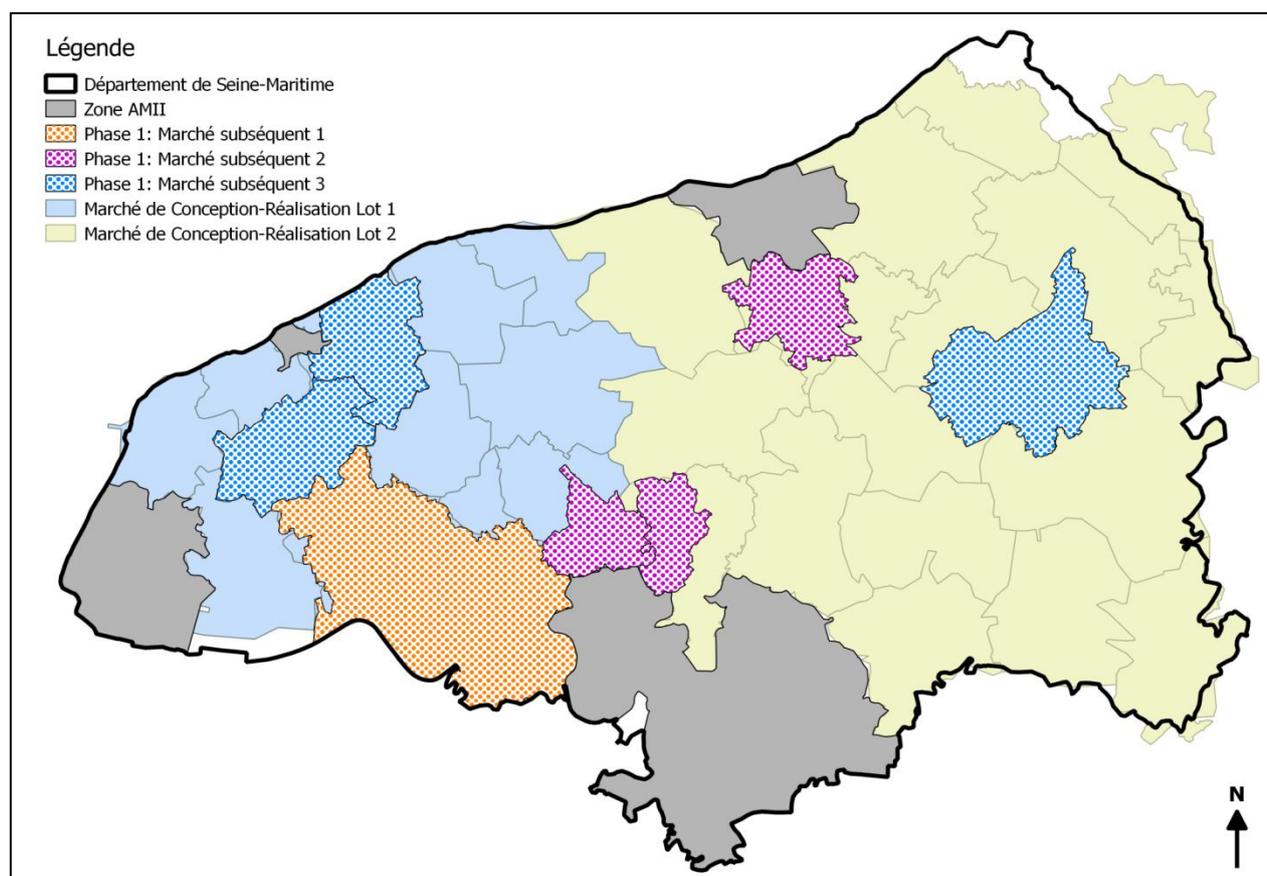
Les tensions sur la trésorerie seront assurées par l'utilisation, au besoin, des différents emprunts contractés en 2019 à court et moyen terme, afin de pallier les avances sur les subventions à percevoir.

S'agissant précisément des soutiens publics, 2020 verra se poursuivre le financement de la Région Normandie et du Plan France Très Haut Débit à hauteur de 32 M€.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1. ASSURER LA REUSSITE DU PROGRAMME 100% FttH

La réalisation des Marchés. Les cinq Marchés couvrant l'ensemble du territoire relevant du Réseau d'Initiative Publique de *Seine-Maritime Numérique* seront toujours effectifs durant le premier semestre 2020.



D'une manière générale, l'architecture du réseau (pose des 29 nœuds de raccordement optique et des 450 armoires de rue) est prévue d'être avancée à plus de 80% d'ici la fin d'année 2020, ouvrant ainsi la voie à la commercialisation des prises construites au fur et à mesure de leur transfert au délégataire Connect76. La progression des travaux va donc s'intensifier durant toute cette année.

Plus spécifiquement, dans le cadre du marché subséquent n°1, les travaux s'achèveront au début du 3ème trimestre 2020, même si des reliquats (complétude de poches) sont à prévoir jusqu'à la fin de l'année.

La fin des travaux du marché subséquent n°2 est attendue pour le 1er semestre 2020, avec des reliquats (complétude de poches) jusqu'à la fin de l'année également.

Concernant le marché subséquent n°3, les études avant-projet étant quasiment terminées, les livraisons de prises devraient s'échelonner durant toute l'année 2020.

Concernant le marché de conception-réalisation lot n°1 (Ouest du département), l'année 2020 représente une année charnière puisque l'ensemble du périmètre d'exécution sera concerné soit par des études en cours sur la moitié des prises du marché, soit par des travaux, portant le taux d'exécution financière du marché à 77%. 97 % des études seront achevées et la phase travaux sera réalisée à hauteur de 70%.

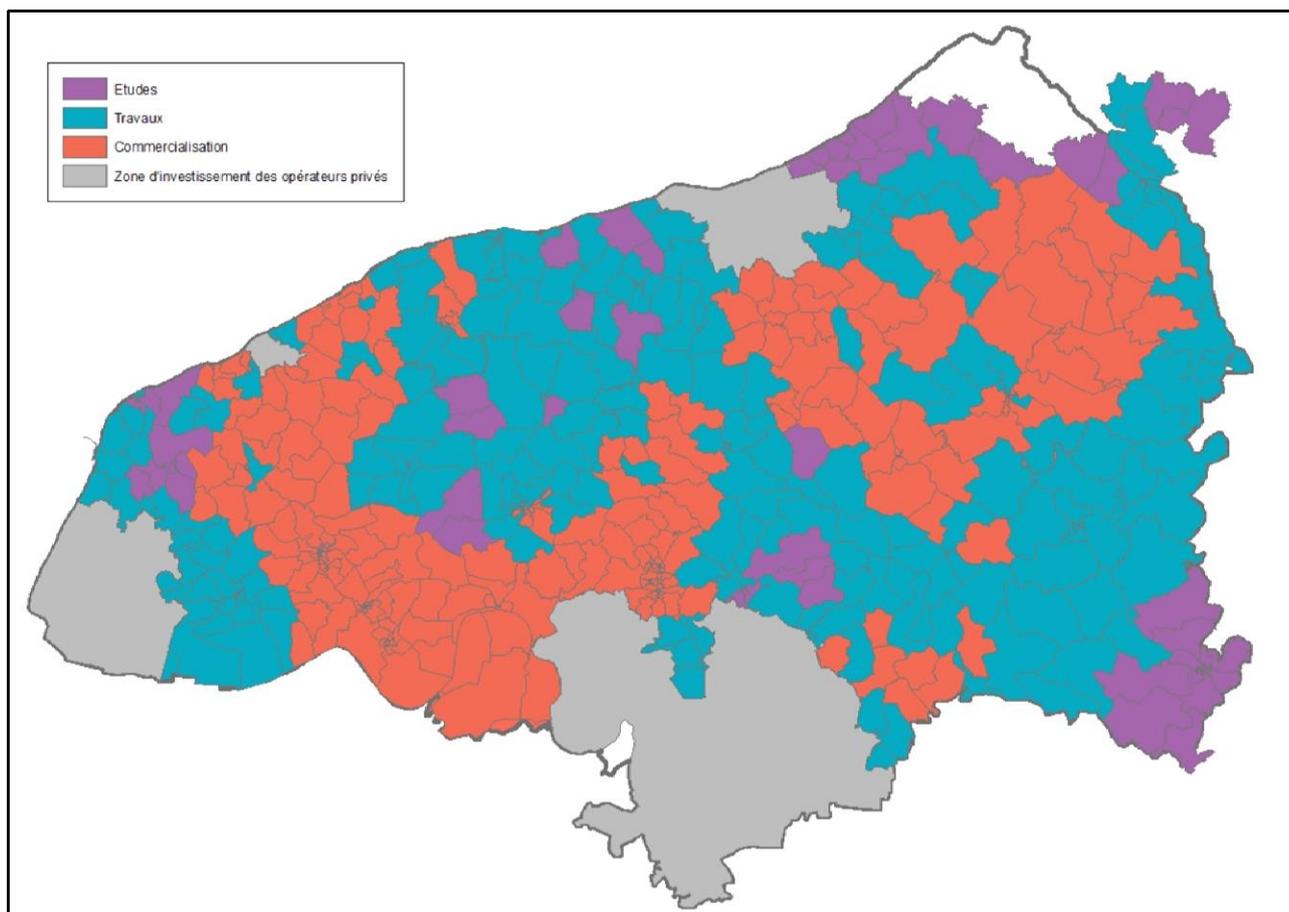
Un second avenant au marché portera sur un ajustement du périmètre (déplacement de prises d'une plaque à une autre, accroissement du périmètre du transport d'une plaque), des précisions sur les modalités des paiements intermédiaires et du solde, des précisions concernant le mode de facturation et d'établissement des devis et l'ajout de quelques prix nouveaux.

Enfin, le marché de conception-réalisation lot 2 (Est du département) verra se finaliser les études avant-projet et sera marqué par une accélération des déploiements sur le périmètre d'exécution des prestations.

La planification territoriale pour 2020

Pour 2020, SMN prévoit la construction de 75 000 prises supplémentaires, transférées au titulaire de la Délégation de Service Public, Connect76 selon un cadencement en lien direct avec les déploiements du réseau d'initiative publique porté par SMN et ci-dessus évoqués.

Ce volume prévisionnel fait l'objet d'un travail avec les titulaires des marchés précités, pour établir un calendrier de réalisation plus précis et un zonage qui devrait se décomposer de la façon suivante pour cette année :



2. PROJECTIONS FINANCIERES 2020

DEPENSES 2020

La mise en œuvre du SDAN et du programme 100% FTTH se traduit dans le plan de financement global du projet par les grands axes suivants :

Programme d'investissement FttH	257M€
Subvention raccordement au Délégitaire	19M€
Annuités d'emprunts	65M€

La planification des dépenses. En 2020, l'exercice budgétaire devrait connaître une forte accélération des dépenses pour la réalisation des études et travaux de pose de fibre optique, pour un montant estimé à 125 M€.

L'adaptation de l'organisation. Les postes complémentaires ouverts par le Comité syndical en 2019 ont été pourvus au niveau de la Direction technique (un ingénieur chef de projet data et transferts de données et deux techniciens chargés du contrôle et de la réception sur site des infrastructures construites), ainsi qu'au sein de l'équipe administrative (un comptable).

Il reste un poste d'ingénieur vacant.

Les dépenses de personnels du SMN76 sont désormais regroupées sur le budget principal afin de faciliter les opérations de prélèvement à la source et les déclarations de charges. Un virement du budget annexe au budget principal participe au financement de ces dépenses au prorata de leur incidence, la majorité étant relatives aux services opérationnels du Syndicat (35% sur le BP-65% sur le BA).

Le suivi opérationnel des différents marchés nécessite toujours un suivi des prestataires au plus près de leurs obligations contractuelles, par la tenue de comités de pilotage mensuels, afin de veiller au respect des plannings et des échéances de réalisation.

RECETTES 2020

Une stabilité des participations des membres. Pour rappel, le financement des opérations d'investissements présentées ci-dessus, destinées à lutter contre la fracture numérique, est assuré à 50% par le Département et à 50% par les EPCI membres, le Syndicat n'ayant pas de ressources fiscales propres. Il porte l'ensemble des investissements pour le compte de ses membres et avance l'ensemble des subventions qui seront versées au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Sur le budget principal, la cotisation syndicale de base est fixée à 0,45 € par habitant en zone T1 et 0,03€ par habitant en zone T2 AMII. Il est proposé de maintenir ces montants, fixés initialement en 2014, pour l'exercice 2020.

Sur le budget annexe, les participations des membres du Syndicat au projet est assise sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers.

Les membres associés versent une participation annuelle de 3 000 €.

La contractualisation des subventions. L'engagement de la Région Normandie à subventionner le projet du Syndicat a fait l'objet de deux conventions de financement actant respectivement 21 M€ et 31 M€. L'état d'avancement du déploiement des prises permet d'établir un niveau de subventions de 14 M€ pour 2020.

Parallèlement, en vertu de la convention de financement signée avec l'État au titre du Fonds pour la Société Numérique, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le SMN a déposé une première demande de financement fin 2019 et prévoit, pour 2020, la mise en œuvre du Fonds à hauteur de 18 M€ au titre des prises déployées sur le territoire départemental.

L'exploitation commerciale du réseau. D'autres recettes sont intégrées au budget du Syndicat puisque le contrat de délégation de service public prévoit le versement de redevances :

- en une fois, au transfert des prises construites ;
- chaque année, en fonction du nombre de prises en exploitation ;
- chaque année sur la base du chiffre d'affaires du délégataire.

Auxquelles s'ajoute la redevance annuelle de contrôle de 150 000 €.

L'état d'avancement du déploiement des prises permet d'établir un niveau de redevances de 12 M€ pour 2020.

Par ailleurs, la partie concessive de la future délégation de service public, portant sur les raccordements finals des utilisateurs est estimée globalement à 19M€ et suivra la commercialisation par le délégataire, des prises livrées par le Syndicat.

La gestion de la dette. L'essentiel de l'investissement devant être porté durant les quatre à cinq prochaines années, et les ressources issues tant des subventions publiques que des redevances privées intervenant avec un décalage dans le temps, le financement du projet nécessite une adaptation des besoins de financement sur le court-moyen terme. Il importe ainsi d'assurer une trésorerie permettant de couvrir ces avances et la réalisation des études et travaux, à ajuster par la mobilisation des emprunts au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Deux emprunts sont déjà en cours d'exécution pour un montant de 19 M€. Ils ont été complétés par un emprunt auprès de la CDC à hauteur de 20.4 M€.

Le projet représente un investissement global de près de 200 M€ HT sur la période 2019/2022. Le très fort décalage entre l'engagement des dépenses liées à l'exécution des marchés, sur une période courte de quatre années (2019, 2020, 2021 et 2022), et sa rentabilisation à long terme (lissage des contributions des membres sur 25 ans et étalement des redevances d'exploitation sur 18 ans) induit des besoins de financement conséquents et surtout non linéaires, que les seules subventions de la Région et de l'Etat ne peuvent suffire à couvrir.

Pour faire face à ces besoins de financement, SMN a contracté quatre emprunts et une ligne de trésorerie pour un montant total de 95 M€ pour la partie moyen terme (5 ans) destinée au préfinancement des subventions, 10 M€ en ligne de trésorerie et 10 M€ pour la part résiduelle du financement à long terme (15 ans).

Telles sont les orientations budgétaires 2020 sur lesquelles le projet de budget primitif sera présenté au vote d'un prochain Comité Syndical.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2020

CONVOCACTION DU 4 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-25-5

AUTORISATION DE RENEGOCIER ET D'AUGMENTER LA LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt, le 11 février à 14 heures trente minutes,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

CHAUVENSY Jean-Louis, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume, LORAND-PASQUIER Yvette,
LUCOT-AVRIL Virginie, TRASSY-PAILLOGUES Alfred

Collège EPCI

DESSAUX Annic, VERHALLE Chantal, BEURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN
Rémy, DEPREAUX Alain, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-Nicolas, COLIN Gérard, BENARD
Daniel, RENAULT Jean-Yves

Représentés :

Collège Départemental

Christine DE CINTRE donne pouvoir à Guillaume COUTEY

Excusés :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, SINEAU-PATRY Cécile, THIBAUDEAU-RAINOT Florence, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, ROUSSELIN Romain, VASSARD Hervé, JOLY Sébastien, CANU Emile, FOCHE Gérard, MALET Eric

Absents :

Collège Départemental

LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas

Collège EPCI

SAUL Régis, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, FAUVEL Denis, LECONTE Olivier, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du 6 avril 2017 autorisant délégation à a Présidence

Vu la délibération du 12/03/2019 autorisant la négociation des emprunts,

Vu la délibération du 02/04/2019 autorisant la signature de la ligne de trésorerie pour un montant de 10 M€,

Considérant que le quorum est atteint,

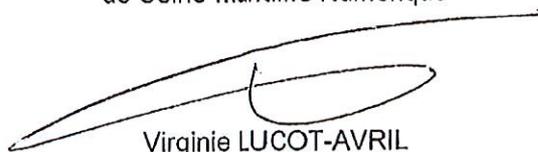
Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-25-6 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Prend acte des négociations en cours sur le montant de la ligne de trésorerie,
- Autorise Madame la Présidente à négocier les montants, caractéristiques et conditions de l'emprunt avec l'établissement précité,
- Acte qu'il en sera rendu compte lors du prochain Comité syndical,

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	11	6
Nombre de membres représentés	/	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **25 FEV. 2020**